

Grille horaire du degré secondaire (années 9S à 11S) pour l'année scolaire 2018-2019

conformément à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Domaines		Disciplines	9S		10S		11S	
			VG ¹	VP ²	VG	VP	VG	VP
Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)	Langues	Français	6	6	6	6	5	5
		Allemand	3	3	3	3	3	3
		Anglais	3	3	3	3	3	3
	Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques	5	5	5	5	5	5
		Sciences de la nature	2	2	2	3	2	2
	Sciences humaines et sociales	Histoire – Ethique et cultures religieuses	2	2	2	2	2	2
		Géographie – Citoyenneté	2	2	2	2	2	2
	Arts	Arts visuels	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	2
		Musique	1	1	1	1	1	1
		Activités créatrices et manuelles	1-2	1-2	1-2	-	1-2	-
	Corps et mouvement	Education nutritionnelle						
		Education physique	3	3	3	3	3	3
	Options	Options spécifiques (OS)	(4)	4	(4)	4	(4)	4
		Options de compétences orientées métiers (OCOM)						
		- Groupe Formation générale - Groupe AACT	2 2	- -	2 2	- -	2 2	- -
Cours facultatifs (hors grille horaire)	<i>Italien</i>	-	-	-	-	(3)	(3)	
	<i>Grec</i>	-	-	-	(3)	-	(3)	
Total			33	33	33	33	32	32

¹ Voie générale

² Voie pré-gymnasiale

Version officielle, en vigueur dès août 2018

Langues

Au degré secondaire, l'enseignement de l'Allemand, de l'Anglais et de l'Italien est dans la mesure du possible réparti sur toute la semaine.

Mathématiques et Sciences de la nature

Au degré secondaire, les Sciences de la nature et l'OS Mathématiques et physique sont dispensées alternativement sous la forme de cours aux classes entières et de travaux pratiques dans des salles spéciales. L'effectif est adapté en conséquence.

Sciences humaines et sociales

Des activités ponctuelles sont dédiées à l'enseignement d'Ethique et cultures religieuses.

En 11S, Citoyenneté, discipline associée à Géographie, est enseignée à raison d'une période hebdomadaire.

Arts

Au degré secondaire, l'enseignement des Arts visuels est dispensé à raison d'une période hebdomadaire sur l'année scolaire ou de 2 périodes hebdomadaires sur un semestre.

Arts/Corps et mouvement

Au degré secondaire, les élèves de voie générale ont le choix entre deux disciplines: les Activités créatrices et manuelles (AC&M) et l'Education nutritionnelle. L'enseignement des AC&M et de l'Education nutritionnelle est dispensé à raison d'une période hebdomadaire sur l'année scolaire ou de 2 périodes hebdomadaires sur un semestre.

En 9S uniquement, ce choix peut également être offert aux élèves de voie pré-gymnasiale, selon les possibilités des établissements.

Options de compétences orientées métiers de la voie générale (OCOM)

Les 4 périodes d'OCOM se répartissent en deux groupes: le groupe Formation générale (FG) et le groupe des options artisanales, artistiques, commerciales ou technologiques (AACT).

Le groupe FG, dispensé à raison de 2 périodes hebdomadaires, comprend les thématiques *MITIC* et *Choix et projets personnels* (approche du monde professionnel – AMP); les MITIC, le Français, les Mathématiques ou les OCOM AACT sont travaillés au travers de projets. Une place prépondérante est accordée à l'AMP en 10S et 11S. Ces périodes permettent également de soutenir les établissements dans l'organisation de la VG en consacrant une partie de ce temps scolaire à la gestion de la classe.

2 périodes hebdomadaires sont consacrées au groupe des OCOM AACT.

Selon son projet de formation et à certaines conditions, l'élève de VG a la possibilité de remplacer les OCOM par une OS.

Options spécifiques (OS)

Les élèves choisissent une option spécifique parmi les disciplines suivantes: Economie et droit, Italien, Latin ou Mathématiques et physique.

MITIC

Tout au long de la scolarité et dans chacune des disciplines, les enseignants mettent les outils informatiques et les supports médiatiques au service de leur enseignement et des apprentissages des élèves, aux moments les plus opportuns.

En complément, un «Bain informatique» vise un apprentissage plus ciblé des objectifs des MITIC en 9S et 10S. Il est mis en place dans le cadre de l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines de la grille horaire à raison de 10 périodes par année scolaire.

De la souplesse est laissée aux établissements dans cette mise en œuvre.

Cours facultatifs hors grille horaire

Conformément à l'art. 74 LEO et à l'art. 60 RLEO, les élèves ne peuvent pas être dispensés de tout ou partie d'une discipline de la grille horaire afin de pouvoir suivre un cours facultatif.

En 10S et 11S, un cours facultatif de grec est offert aux élèves de voie pré-gymnasiale qui souhaitent être initiés à cette langue et être sensibilisés à sa culture.

En 11S, un cours facultatif d'italien est offert aux élèves de voie générale qui désirent rejoindre les classes de raccordement de type 2 avec l'OS Italien. Ce cours est également offert aux autres élèves de 11S, de voie générale comme de voie pré-gymnasiale, qui désirent apprendre cette langue.